Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ENSEMBLE
Coordonner et Accompagner à Paris
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
9-11, rue Guyton de Morveau
75013 PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

-:-:-:-:-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

-:-:-:-:-

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 8 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'appréciation

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suite à la fusion avec le Clic Paris Emeraude Sud intervenue le 1er janvier 2019 :

- Le total des capitaux propres sans droit de reprise est passé de 256 252 € à 688 557 €.
- Les résultats de la MAIA qui étaient encore sous contrôle du financeur ont été reclassés en fonds dédiés pour un montant de 196 516 € et ce pour permettre une présentation harmonisée.
- Le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2019 s'élève à 340 739 € correspondant au solde des subventions non utilisées. Votre trésorerie actuelle couvre largement ce montant potentiellement remboursable.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19. La Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas

d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes le 9 septembre 2020

Isabelle REBOUSSIN



Le Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 457,92	5 457,92				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	120 690,59	75 350,44	45 340,15	3,20	2 524,51	0,49
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 000,00		27 000,00	1,91	10 736,00	2,06
TOTAL (I)	***153 148,51***	***80 808,36***	***72 340,15***	5,11	***13 260,51***	2,56
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	84,08		84,08	0,01		
. Personnel	10 073,00		10 073,00	0,71		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	238 518,21		238 518,21	16,83	13 363,75	2,57
Valeurs mobilières de placement	901 352,03		901 352,03	63,62	349 979,61	67,29
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	168 848,96		168 848,96	11,92	142 668,73	27,43
Charges constatées d'avance	25 641,07		25 641,07	1,81	799,97	0,15
TOTAL (II)	**1 344 517,35**		**1 344 517,35**	94,89	**506 812,06**	97,45
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	***1 497 665,86***	***80 808,36***	***1 416 857,50***	100,00	***520 072,57***	100,00

VISA - COMMISSAIRE AUX COMPTES - L. BERGOUGNOUX

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	11 050,00	0,78		
Report à nouveau	552 526,83	39,00	219 977,44	42,30
Résultat de l'exercice	124 980,37	8,82	36 274,29	6,97
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	37 188,23	2,62		
-Provisions réglementées	3 427,00	0,24		
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	***729 172,43***	51,46	***256 251,73***	49,27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	43 057,00	3,04		
TOTAL (II)	***43 057,00***	3,04		
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	340 738,64	24,05	101 712,76	19,56
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)	***340 738,64***	24,05	***101 712,76***	19,56
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	67 618,59	4,77	39 412,77	7,58
Autres	209 720,84	14,80	122 695,31	23,59
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	26 550,00	1,87		
TOTAL(IV)	***303 889,43***	21,45	***162 108,08***	31,17
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**1 416 857,50**	100,00	***520 072,57***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

L. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES - VISA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	43 617,10		43 617,10	100,00	15 768,20	100,00	27 849	176,62
Montants nets produits d'expl.	***43 617,10***		***43 617,10***	100,00	***15 768,20***	100 00	***27 849***	176 62
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 693 214,00	N/S	746 360,00	N/S	946 854	126,86
Cotisations			1 530,00	3,51	1 320,00	8,37	210	15,91
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			94 526,89	216,72	7 320,00	46,42	87 206	N/S
Autres produits			4 667,86	10,70	3 961,00	25,12	706	17,82
Reprise sur provisions, dépréciations			25 547,46	58,57			25 547	N/S
Transfert de charges			90 207,26	206,82			90 207	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			***1 909 693,47***	N/S	***758 961,00***	N/S	***1 150 732***	151,62
Total des produits d'exploitation (I)			***1 953 310,57***	N/S	***774 729,20***	N/S	***1 178 581***	152,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres Intérêts et produits assimilés			2 760,10	6,33	1 320,00	8,37	1 440	109,09
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			***2 760,10***	6,33	***1 320,00***	8,37	***1 440***	109,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					24 520,69	155,50	-24 520	-100,00
Sur opérations en capital			1 459,55	3,35			1 459	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			***1 459,55***	3,35	***24 520,69***	155,50	***-23 061***	-94 04
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			***1 957 530,22***	N/S	***800 569,89***	N/S	***1 156 961***	144,52
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			***1 957 530,22***	N/S	***800 569,89***	N/S	***1 156 961***	144 52
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 355,03	37,50	1 949,62	12,36	14 406	739,15
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			62 572,51	143,46	59 433,32	376,92	3 139	5,28
Services extérieurs			207 891,91	476,63	57 464,51	364,43	150 427	261,78
Autres services extérieurs			131 716,87	301,98	41 493,26	263,15	90 223	217,44
Impôts, taxes et versements assimilés			67 068,56	153,77	24 831,44	157,48	42 237	170,10
Salaires et traitements			758 677,03	N/S	369 619,55	N/S	389 058	105,26
Charges sociales			362 500,39	831,10	187 464,11	N/S	175 036	93,37
Autres charges de personnel			21 498,23	49,29	8 843,23	56,06	12 655	143,11
Subventions accordées par l'association								

L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ★ VISA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 089,76	23,13	2 665,60	16,90	7 424	278,57
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	4 814,00	11,04	1 494,00	9,47	3 320	222,22
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	175 684,49	402,79	9 036,76	57,31	166 648	N/S
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	***1 818 868,78***	N/S	***764 295,60***	N/S	***1 054 573***	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	13 357,07	30,62			13 357	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	***13 357,07***	30,62			***13 357***	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	324,00	0,74			324	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	***1 832 549,85***	N/S	***764 295,60***	N/S	***1 068 254***	139,77
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***124 980,37***	286,54	***36 274,29***	230,06	***88 706***	244,54
TOTAL GENERAL	***1 957 530,22***	N/S	***800 569,89***	N/S	***1 156 961***	144,52

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

L. REBOURSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES ★ VISA

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 416 857,50 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 124 980,37 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/09/2020 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Au 1er janvier 2019, le réseau Ensemble a fusionné avec l'association Clic Paris Emeraude Sud, ce qui rend la comparaison des exercices peu explicite.

L'association a été financée :
- à hauteur de 710.000 euros par le FIR contre 740.000 euros l'an dernier pour le réseau de soins palliatifs.
- à hauteur de 524.098 €pour le CLIC
- à hauteur de 420.000 €pour la MAIA

Au 31/12/2018, les fonds dédiés s'élèvent à 340.739 euros et se décomposent ainsi :
- Fonds dédiés FIR SP2017 : 108.729 €
- Fonds dédiés FIR SP2018 : 9.037 €
- Fonds dédiés FIR SP2019 : 153.415 €
- Fonds dédiés Landrieu : 3.440 €
- Fonds dédiés astreintes : 3.120 €
- Fonds dédiés DAC M2A Sud : 45.115 €
- Fonds dédiés bien dnas son assiette : 15.422 €
- Fonds dédiés Fondation Crédit Coopératif : 2.460 €

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Les évènements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française sur le début de l'exercice 2020.

Au niveau ddu Réseau Ensemble, ces évènements pourraient avoir un impact significatif surles comptes de l'association.

A ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un montant de 23.794 €

2.2.6 - Résultats sous contrôle des fianceurs

Afin d'harmoniser les résultats en attente d'affectation sous contrôle de tiers de la MAIA ont été réaffectés en comptes de fonds dédiés pour un montant de 207 575.79 €

2.2.7 Frais de fusion et de déménagement

L'organisme de tutelle le FIR a octroyé à l'association un budget de 178.290 € Ce montant a donc été prélevé sur les comptes de fonds dédiés MAIA et soins palliatifs de 2016 et 2017. Il demeure toutefois un solde de fonds dédiés 2017 s'élevant à 108.721 €et un solde sur le budget déménagement de 45.115 €



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 458			5 458
Immobilisations corporelles	110 944	42 906	33 159	120 691
Immobilisations financières	22 602	27 082	22 684	27 000
TOTAL	139 004	69 988	55 843	153 149

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	5 458			5 458
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	18 144 66 919	3 117 6 972	19 802	1 460 73 891
TOTAL III	85 063	10 089	19 802	75 351
TOTAL GENERAL (I+II+III)	90 521	10 089	19 802	80 809

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	25 641	25 641	
TOTAL	25 641	25 641	



ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	*238 518*
TOTAL	*238 518*



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)		*11 050*		*11 050*
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)		*11 050*		*11 050*
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		*207 576*	*207 576*	
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables		*38 648*	*1 460*	*37 188*
Provisions réglementées		*3 427*		*3 427*
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)		*249 651*	*209 035*	*40 615*
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)		*260 701*	*209 035*	*51 665*

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

L. REDOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exerice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		*552 527*
SOLDE		*552 527*

4.3 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
Fonds dédiés FIR SP2016	*48 536*		*48 536*		
Fonds dédiés FIR SP2017	*41 967*	*66 762*		*108 729*	
Fonds dédiés FIR SP2018	*9 037*			*9 037*	
Fonds dédiés FIR SP2019		*153 415*		*153 415*	
Fonds dédiés FIR astreintes 2016	*1 553*	*1 567*		*3 120*	
Fonds dédiés Landrieu	*620*	*2 820*		*3 440*	
Fonds dédiés DAC M2A Sud		*45 115*		*45 115*	
Fonds dédiés bien dans son assiette		*15 422*		*15 422*	
Fonds dédiés Fondation Crédit Coopératif		*2 460*		*2 460*	
TOTAL	*101 713*	*287 561*	*48 536*	*340 738*	

COMMISSAIRE AUX COMPTES - L'ASSOCIATION VISA

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*67 619*	*67 619*		
Dettes fiscales & sociales	*209 598*	*209 598*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*123*	*123*		
Produits constatés d'avance	*26 550*	*26 550*		
TOTAL	*303 889*	*303 889*		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*63 084*
Dettes fiscales & sociales	*112 553*
Autres dettes	
TOTAL	*175 637*

COMMISSAIRE AUX COMPTES - 1 REMBOURSSIN
VISA

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS	*NS PALLIATIFS*	*710 000*	*650 833*	*59 167*		
CD	*CLIC*	*524 098*	*471 688*	*52 410*		
ARS	*MAIA*	*420 000*	*385 000*	*35 000*		
TOTAL		*1 654 098*	*1 507 521*	*146 577*		

Suite à la fusion, l'association reçoit deux nouvelles subventions : l'une pour le CLIC, l'autre pour la MAIA

L. REBOULLEAU - COMMISSAIRE AUX COMPTES
VISA

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Lister

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Lister

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	14	
TOTAL	19	0

6.3 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8688 E.



Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ENSEMBLE
Coordonner et Accompagner à Paris
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901
9-11, rue Guyton de Morveau
75013 PARIS

- : - : -

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

- : - : -

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION ENSEMBLE
COORDONNER ET ACCOMPAGNER A PARIS

-:-:-:-:-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

-:-:-:-:-

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 612-5 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATIION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Vincennes le 9 septembre 2020

Isabelle REBOUSSIN

Le Commissaire aux Comptes